

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 548

présenté par
M. Lamirault, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques
à l'amendement n° 492 de Mme Le Feur

ARTICLE 15

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de critères de »

les mots :

« d'éléments relatifs à la ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« de »

le mot :

« la ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« de »

le mot :

« la ».

IV. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« dans les documents encadrant la gestion forestière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à supprimer la notion de critères, en l'absence de l'existence de ces critères pour certains des éléments cités dans l'amendement.

La rédaction maintient l'ensemble des éléments cités, qui concourent utilement à garantir l'intégration des enjeux relatifs à la biodiversité au sein des schémas régionaux de gestion sylvicole.